

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, le lundi 27 juin 2022, à 20 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire
Monsieur Martin ST-LAURENT,

Monsieur Bernard DUPONT,
Monsieur Danny BOUCHARD,
Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Marco OUELLET,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER.

Formant quorum sous la présidence du Maire.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4 715 000 \$ qui sera réalisé le 8 juillet 2022;
3. Résolution pour soumissions pour l'émission d'obligations;
4. Résolution pour accepter l'embauche de Monsieur Stéphane Long au poste de chargé à l'entretien des bâtiments;
5. Résolution pour adjuger la soumission pour la caractérisation écologique et l'évaluation environnementale de sites;
6. Résolution pour le renouvellement du contrat d'entretien d'éléments en mécanique du bâtiment de la municipalité avec l'entreprise AC Contrôles;
7. Résolution pour adjuger la soumission pour le nettoyage du réservoir de diesel et du réservoir d'essence;

PÉRIODE DE QUESTIONS

8. Résolution – fermeture de la séance.

SS22-06-01

RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que déposé;

ADOPTÉE

SS22-06-02

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE
4 715 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 JUILLET 2022**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Fermont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 715 000 \$ qui sera réalisé le 8 juillet 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
436	2 936 800 \$
436	1 778 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 436, la Ville de Fermont souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 juillet 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 janvier et le 8 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

C.D. DES TRAVAILLEUSES et TRAVAILLEU
545, BOULEVARD CREMAZIE EST
MONTREAL, QC
H2M 2V1

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Fermont, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 436 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 8 juillet 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

SS22-06-03

RÉSOLUTION POUR SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	27 juin 2022	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	8 juillet 2022
Montant :	4 715 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 436, la Ville de Fermont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Fermont a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 8 juillet 2022, au montant de 4 715 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

235 000 \$	3,70000 %	2023
244 000 \$	3,90000 %	2024
254 000 \$	4,00000 %	2025
264 000 \$	4,05000 %	2026
3 718 000 \$	4,15000 %	2027

Prix : 98,21800

Coût réel : 4,57468 %

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

235 000 \$	3,70000 %	2023
244 000 \$	3,90000 %	2024
254 000 \$	4,00000 %	2025
264 000 \$	4,10000 %	2026
3 718 000 \$	4,25000 %	2027

Prix : 98,23100

Coût réel : 4,66241 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 715 000 \$ de la Ville de Fermont soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

SS22-06-04

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR STÉPHANE LONG AU POSTE DE CHARGÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QU'un poste de chargé à l'entretien des bâtiments a été affiché le 12 mai 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d'embaucher monsieur Long;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

D'ACCEPTER l'embauche de monsieur Stéphane Long au poste de chargé à l'entretien en date du 6 septembre 2022;

D'AUTORISER ET MANDATER Madame Sarah Bélanger, CRIA, conseillère en ressources humaines, à signer un contrat avec monsieur Long en suivant et en respectant les clauses prévues dans la convention collective des cols bleus.

ADOPTÉE

SS22-06-05

**RÉSOLUTION POUR ADJUGER LA SOUMISSION POUR LA
CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE ET L'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DE SITES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont a procédé à l'envoi de lettres d'invitation pour le projet de caractérisation écologique et l'évaluation environnementale des sites;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette demande, la Ville de Fermont a reçu une seule soumission, soit :

G.R.E.B.E. INC. 55 870 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la caractérisation écologique et à l'évaluation environnementale de quatre sites afin d'obtenir les permis nécessaires au développement;

CONSIDÉRANT QUE lesdits sites sont : projet de construction d'infrastructures de la rue du Quartz, projet d'aménagement d'un parc industriel, projet de construction des infrastructures pour l'extension d'un quartier résidentiel, projet de construction d'un hôtel de ville et aménagements connexes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par le conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adjugent la soumission pour la caractérisation écologique et l'évaluation environnementale des sites à G.R.E.B.E. au montant de 55 870 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

SS22-06-06

**RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN
D'ÉLÉMENTS EN MÉCANIQUE DU BÂTIMENT DE LA MUNICIPALITÉ AVEC
L'ENTREPRISE AC CONTRÔLES**

CONSIDÉRANT QU'une inspection annuelle des éléments en mécanique du bâtiment et mécanique de loisir est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE des mises à jour sur les fonctionnements seront effectuées et qu'une formation pour les porteurs de dossiers au sein des départements est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement 470 concernant la gestion contractuelle;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil acceptent le renouvellement du contrat d'entretien des éléments en mécanique du bâtiment de la municipalité avec l'entreprise AC Contrôles au montant de 45 701 \$ taxes en sus;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié et d'autoriser Monsieur Étienne Bergeron, directeur, Immeubles et projets, à signer les documents requis;

ADOPTÉE

SS22-06-07

RÉSOLUTION POUR ADJUGER LA SOUMISSION POUR LE NETTOYAGE DU RÉSERVOIR DE DIESEL ET DU RÉSERVOIR D'ESSENCE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Fermont devait procéder au nettoyage des réservoirs pour être conforme aux normes;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Veolia ES Canada SI inc. était qualifiée pour cette demande;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des soumissions pour les travaux;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ACCEPTER l'offre de service de :

Veolia ES Canada SI inc.

Réservoir de diesel : 14 700,00 \$ avant taxes

Réservoir d'essence : 9 942,42 \$ avant taxes;

DE POURVOIR à cette dépense en l'affectant au poste budgétaire approprié;

ADOPTÉE

SS22-06-08

RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21 h 02.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE